

---

Discours de la députation de la société populaire de Melun, qui félicite la Convention pour la punition des traîtres et dépose sur le bureau des effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la société populaire de Melun, qui félicite la Convention pour la punition des traîtres et dépose sur le bureau des effets d'habillement pour les frères d'armes, lors de la séance du 29 ventôse an II (19 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 670-671;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31498\\_t1\\_0670\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31498_t1_0670_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

nous tiendrait lieu de carte de sûreté; si cependant tu as des doutes sur moi, je m'appelles Pons (de Verdun), je demeure rue Hautefeuille, n° 10, tu peux me faire reconduire chez moi. — Je ne te connais pas; tu nous suivras au corps-de-garde. — Prends garde à ce que tu vas faire; ce n'est pas moi que tu offenses, mais la représentation nationale elle-même; demain je monte à la tribune et j'aurai vengeance de ton outrage. — Ah! tu auras vengeance! Citoyens (s'adressant à la patrouille), conduisez cet homme au corps-de-garde.» Remarquez bien que c'est d'une vengeance légale dont j'ai entendu parler.

Arrivé au corps-de-garde, Marino recommande à l'officier de ne point me laisser sortir avant son retour et sort pour achever sa ronde. Comme je ne me souciais pas, quoique je fusse avec des frères, de rester trois ou quatre heures au corps-de-garde, je demandai à l'officier la permission de m'en retourner chez moi; il s'y refusa, ayant des ordres contraires; mais il envoya chercher deux membres du comité révolutionnaire de la section de Bonne-Nouvelle, qui, m'ayant reconnu, me firent rendre la liberté et dirent qu'il n'y avait qu'un aristocrate qui avait pu m'arrêter.

Je vous ai rendu compte de ce fait parceque, comme je vous l'ai dit tout-à-l'heure, je crois qu'il tient au projet d'avilir la Convention nationale.

CHARLIER. Je demande que l'officier de police Marino soit mis en état d'arrestation, et que vous chargiez le comité de sûreté générale de vous faire un rapport sur son compte, après l'avoir entendu (1).

« La Convention nationale, sur le rapport qui lui a été fait par Pons (de Verdun), l'un de ses membres, décrète que Marino, officier de police de la section de Bonne-Nouvelle, sera, sur-le-champ, mis en état d'arrestation; qu'il sera entendu au comité de sûreté générale, sur la plainte portée par Pons (de Verdun), et charge son comité de sûreté générale de l'exécution du présent décret, et de lui faire demain un rapport sur cette affaire.» (2).

DELACROIX. Je demande que le décret qui porte que les cartes délivrées aux députés par les inspecteurs de la salle leur serviront de carte de sûreté soit réimprimé et affiché dans tous les corps-de-garde.

La proposition est adoptée (3).

## 41

Un détachement de l'armée révolutionnaire, caserné à l'Ecole militaire, est introduit dans la salle.

(1) *Mon.*, XIX, 738; *Débats*, n° 546, p. 374; *M.U.*, XXXVII, 479; *J. Sablier*, n° 1207; *J. Mont.*, p. 1032; *C. Eg.*, n° 579; *Rép.*, n° 90; *Ann. patr.*, p. 1974; *Mess. soir*, n° 579.

(2) *P.V.*, XXXIII, 434. Minute signée Charlier (C 293, pl. 957, p. 22). Décret n° 8487.

(3) *Mon.*, XIX, 738; *Débats*, n° 546, p. 374.

L'ORATEUR (1) « Vous voyez devant vous, des soldats sans-culottes que la calomnie entoure de toutes parts. Les malveillans oublient-ils donc que nous sommes presque tous pères de famille, pris dans le sein de nos sections et fortement prononcés pour la Révolution? Législateurs, des soldats comme nous sont difficiles à corrompre... Non, jamais aucun de nous n'aurait trempé dans l'infâme complot qui devoit renverser notre liberté. Législateurs, excepté Commune-Affranchie, Ronsin n'a jamais visité aucun détachement, pas même les casernes; ce qui prouve que, pour l'exécution de son infâme projet, il ne comptoit pas sur des soldats républicains. En effet, quel est celui de nous qui auroit secondé ses intentions criminelles? Le premier pas qu'il auroit voulu nous faire faire contre la représentation nationale, nous auroit dévoilé ses desseins; et de ses subordonnés que nous étions, nous serions devenu sur-le-champ ses plus cruels ennemis. Nous faisons le serment que la Convention est notre point de ralliement. Notre création est votre ouvrage: nous offrons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la République. Que le glaive de la loi frappe tous les traîtres; le salut de la patrie est entre vos mains; comptez sur tous les soldats républicains, au moindre signal nos corps vous serviront de bouclier: périssent ceux qui veulent nous présenter des fers! Tels sont les sentiments des soldats révolutionnaires » (2). (*Applaudissements*).

Le président répond: La Convention aime à vous trouver dans le sentiment de vos devoirs; elle vous permet d'assister à sa séance (3).

Le détachement défile dans la salle au milieu des applaudissements.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (4).

## 42

La société populaire de Melun remercie la Convention de l'énergie avec laquelle elle parvient à atteindre les traîtres et les intriguants, sous quelques formes qu'ils se présentent; elle jure d'environner, de se resserrer plus que jamais autour du peuple. « La liberté ne périra pas, dit-elle; il n'y a de mort que pour les liberticides. » Elle félicite la Convention du décret contre la conspiration; elle le regarde comme le complément des mesures révolutionnaires (5).

L'ORATEUR, Citoyens représentants,

Un horrible complot contre la Liberté vient d'être découvert et la République française est encore sauvée. Scélérats conspirateurs! La vengeance nationale ne vous a pas frappé de ter-

(1) Sans doute DROUIN qui a signé l'adresse « pour et au nom des vrais révolutionnaires ».

(2) C 295, pl. 995, p. 44. *Débats*, n° 546, p. 374; *Mon.*, XIX, 738; *J. univ.*, n° 1578.

(3) *Débats*, n° 546, p. 374.

(4) *P.V.*, XXXIII, 435. *B<sup>in</sup>*, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

(5) *P.V.*, XXXIII, 434-35.

reur, eh bien ! votre existence nous a effrayé. Monstres complices des Pitt et des Cobourg et des tyrans, votre mort va venger l'humanité entière et hâtera la liberté de tous les peuples, Montagnards intrépides, que vous êtes chers à la Patrie ! Soyez toujours la terreur des intrigants, des royalistes et des traîtres ; nous jurons de vous environner, de nous resserrer autour de vous plus que jamais. La liberté ne périra pas. Il n'y a de mort que pour les liberticides.

Nous vous félicitons de votre dernier décret qui est le complément des mesures révolutionnaires ; aucuns conspirateurs ne nous échapperont ; nous jurons de vous les dénoncer ainsi que tous ceux qui auroient la lâcheté ou la faiblesse de ne pas remplir, ce devoir impérieux pour le salut de la République. Vive la Liberté, Vive la Montagne et périssent tous les traîtres (1).

Suivant le procès-verbal déposé sur le bureau, la société populaire de Réau a apporté à Melun, pour nos braves frères d'armes, quarante-quatre chemises, seize paires de bas, deux habits, six paires de souliers, et deux gobelets d'argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 43

Les élèves de la patrie viennent féliciter la Convention (3). Revêtus de l'habit national et précédés de tambour, ils défilent dans la salle (4).

L'ORATEUR. « Comme des enfans environnent leur mère, dit l'un d'eux, ainsi les élèves de la patrie se sont rangés autour de la commune de Paris pour venir vous féliciter sur vos augustes travaux. Votre courage et le calme que vous gardez au milieu des tempêtes, annoncent à l'univers que vous êtes dignes de fonder la liberté d'une grande nation. Cependant, malgré la foule des soins qui vous occupent, vous n'avez point oublié de verser, sur la classe des infortunés, les bienfaits dont elle avoit besoin. Poursuivez la carrière dans laquelle vous êtes si glorieusement entrés. Faites qu'il n'existe plus parmi nous d'autre vœu que celui du bonheur public. Continuez sur-tout à purger la patrie des traîtres qui veulent déchirer son sein, et qui sont plus à craindre pour elle que toutes les hordes ennemies qui nous menacent. Quant à nous qui vous devons la liberté, les mœurs et l'éducation, nous jurons devant vous de défendre votre ouvrage jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » (5).

Le président répond : La Convention vous voit avec plaisir dans son sein ; jeunes gens, vous êtes l'espérance de la patrie. Rendez-vous dignes

d'être un jour ses défenseurs. (*On applaudit*) (1). Ces jeunes républicains sont admis à la séance au milieu des applaudissemens.

Mention honorable, insertion au bulletin.

### 44

Une députation de toutes les autorités constituées et de la société populaire de la commune de Montagne-de-Bon-Air, vient féliciter la Convention sur les mesures qu'elle a prises, par l'activité perpétuelle et infatigable de ses comités de salut public et de sûreté générale, pour déjouer les complots infâmes tramés par des scélérats.

Elle annonce que, dès que le décret sur la fabrication du salpêtre a été connu, tous les citoyens ont dit : « Tandis que nos enfans battent l'ennemi, il faut que nous piochions la terre et fassions du salpêtre. » Que tout le monde s'est rendu au lieu indiqué, et qu'en une décade, un atelier de 110 pieds de long sur 31 de large, fut, en partie, rempli de terre salpêtrée et de cendres ; ce qui formoit une montagne, d'où sortira la foudre qui va faire descendre les tyrans de leurs trônes.

Les commissaires de la Montagne-de-Bon-Air assurent que cette commune fournira 1.200 liv. de salpêtre par décade, et 2,666 liv. vont être envoyées au district (2).

L'ORATEUR de la députation. En même temps que les habitans de la commune de la Montagne-du-Bon-Air viennent féliciter la Convention nationale sur les mesures qu'elle a prises pour déjouer les complots infâmes tramés par des scélérats, par l'activité perpétuelle et infatigable de ses Comités de Salut public, et de Sûreté générale ; l'inviter à rester à son poste, et garder cette attitude fière et imposante qui fera toujours trembler nos ennemis, ils vous annoncent aussi que la haine pour les tyrans est toujours à l'ordre du jour dans leur commune.

Dès que les magistrats du peuple eurent reçu votre décret pour la fabrication des salpêtres, ils s'empressèrent de le faire connoître à leurs concitoyens et de leur indiquer le lieu qu'ils avoient choisi pour construire un atelier.

Nos enfans, nous ont-ils dit, battent les ennemis, il faut que les pères piochent la terre et fassent du salpêtre.

Les jours furent indiqués par le Conseil général de la commune, et tous les citoyens au premier signal se rendirent aux lieux désignés pour le travail, et à tour de rôle. Là des pères dont les bras accoutumés à un travail léger, étoient armés d'une pioche qu'ils conduisoient comme un hercule. Ici des vieillards qui se reposoient chez eux pour vivre du fruit de leurs travaux reprirent la pelle et remuoient la terre avec cette facilité qui annonce le courage, et en chargèrent leurs voisins qui avoient la hotte sur le dos, et en une décade, un atelier de 110 pieds de long sur 31 de large, fut rempli en partie et de terres salpêtrières et de cendres.

(1) *Débats*, n<sup>o</sup> 546, p. 376.

(2) P.V., XXXIII, 437. *Mon.*, XIX, 738 (Montagne-du-Tonnerre !)

(1) C 295, pl. 995, p. 47. Signé : PARISOT (*présid.*), NORMAND (*secrét.*), CHARPENTIER (*secrét.*). *Débats*, n<sup>o</sup> 546, p. 375 ; *Mon.*, XIX, 739.

(2) P.V., XXXIII, 435.

(3) P.V., XXXIII, 436. *Mon.*, XIX, 738.

(4) *Débats*, n<sup>o</sup> 546, p. 375.

(5) C 295, pl. 995, p. 45. Extraits dans *Débats*, n<sup>o</sup> 546, p. 375 ; *B<sup>in</sup>*, 30 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).